

PLANIFICATION DE L'ESPACE MARITIME (PEM) MÉDITERRANÉEN

Un guide pratique pour comprendre
l'espace de travail virtuel et les outils de
planification pour la PEM

Utilisation du processus PEM en sept étapes
et intégrant :

- ✓ les actions climatiques
- ✓ l'approche écosystémique
- ✓ les interactions terre-mer

Coordonné et publié par:

ONU Programme pour l'environnement / Plan d'action pour
la Méditerranée - Centre d'activités régionales / Programme
d'actions prioritaires (CAR/PAP)
Kraj Sv. Ivana 11, HR-21000 Split, CROATIE



ONU 
programme pour
l'environnement



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

Références :

Marina Marković
ONU Programme pour l'environnement / Plan d'action
pour la Méditerranée - Centre d'activités régionales /
Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)

marina.markovic@paprac.org
www.msp.iczmplatform.org

Auteurs:

Brian Shipman, MRTPI
Emiliano Ramieri, CNR-ISMAR
Martina Bocci
Chiara Castellani, Thetis SpA
Marina Marković, CAR/PAP

Coordination: Marina Marković, CAR/PAP

Les désignations employées et la présentation du matériel dans cette publication n'impliquent l'expression d'aucune opinion de la part du PNUE/PAM concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites.

Révision d'épreuves : Amy Beeson

Design: Divya Venkatesh

<http://www.wordsbycommunications.com>

Nous tenons à remercier les plateformes telles que Pexels et Unsplash qui nous ont fourni de superbes photographies professionnelles de haute qualité pour une utilisation gratuite. Les photographies présentes sur le site ont été prises par les photographes suivants : Francesco Ungaro, Diogo Brandao, George Desipris, Ave Calvar Martinez, Beren de Kort, Will Truettner, Toa Heftiba, Polina Kovaleva, Mauro Remitchy, Enrique Hoyos, Ender Vatan, B. Baily, Lisa Fotios.

CONTENUS

3. Introduction
4. Outils de planification
5. Les sept étapes du processus PEM
8. Gouvernance et PEM
10. Action climatique
13. Approche écosystémique
16. Interactions terre-mer

INTRODUCTION

L'espace de travail virtuel pour la planification de l'espace maritime méditerranéen offre aux planificateurs et aux décideurs un accès rapide aux dernières informations et outils de planification pour la PEM.

Aller à l'adresse :

<https://msp.iczmplatform.org/fr>

Qu'est-ce que la PEM ?

La planification de l'espace maritime est essentielle pour mieux protéger les écosystèmes marins en équilibrant stratégiquement l'utilisation des zones marines et en travaillant ensemble pour réduire les conflits et améliorer la planification à tous les niveaux de gouvernance.

La responsabilité d'une planification efficace outrepassa les plus hauts niveaux de gouvernement au profit des autorités infranationales et locales. De nombreux secteurs économiques, ainsi que les citoyens et les scientifiques ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre d'une orientation claire pour une activité et une exploitation marines durables.

Un protocole de la [Convention de Barcelone – le Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée](#) (Protocole GIZC) adopté en 2008 – qui est un instrument unique pour une mer régionale – permet la planification des zones marines méditerranéennes dans un cadre plus large de planification et gestion côtières exigeant une coopération régionale, internationale et transfrontalière. Le résultat est une planification de l'espace côtier et marin en Méditerranée qui revêt un caractère unique.

Cadre juridique

La planification des zones côtières est considérée comme un instrument essentiel pour la mise en œuvre du [Protocole sur la GIZC en Méditerranée](#). Le Protocole GIZC est un instrument juridique unique dont la couverture géographique couvre à

la fois les parties terrestres et marines des zones côtières :

Dans le cadre de l'article 3, la zone à laquelle s'applique le Protocole (c.à.d. la zone côtière) s'étend jusqu'à :

1. la limite maritime de la zone côtière définie par la limite externe de la mer territoriale des parties ; et
2. la limite terrestre de la zone côtière définie par la limite des entités côtières compétentes telles que définies par les parties.

La planification spatiale jusqu'à la limite maritime des zones côtières, c.à.d. la PEM, fait donc partie intégrante des mesures visant à « faciliter, par une planification rationnelle des activités, le développement durable des zones côtières en garantissant la prise en compte de l'environnement et des paysages et en la conciliant avec le développement économique, social et culturel » (article 5).

Le [Cadre conceptuel pour la planification de l'espace marin en Méditerranée](#) introduit la PEM dans le cadre de la Convention de Barcelone, et notamment :

1. Crée des liens entre la PEM et la GIZC – en considérant que la PEM est le principal outil ou processus pour la mise en œuvre de la GIZC dans la partie marine de la zone côtière et spécifiquement pour la planification et la gestion des activités maritimes humaines selon les objectifs de l'approche écosystémique.
2. Fournit aux Parties contractantes (PCs) un contexte commun pour la mise en œuvre de la PEM dans la région méditerranéenne.

OUTILS DE PLANIFICATION

Veillez utiliser les outils de planification pour vous aider à concevoir et à évaluer les progrès de votre propre PEM en adoptant une approche écosystémique, en examinant les interactions terre-mer et en luttant contre le changement climatique.

Découvrir tous les outils de planification

Liste de planification et de suivi des progrès de la PEM en Méditerranée

L'outil d'évaluation et de programmation rapide vous guide tout au long du processus de préparation du plan de l'espace maritime en vous proposant des actions spécifiques pour adapter les activités à votre contexte local et définir des étapes. En utilisant un système basique de feux tricolores, la liste de contrôle (« checklist ») peut également être utilisée comme un outil d'auto-évaluation rapide ; vous permettant de mesurer votre progrès et d'identifier les lacunes et les priorités.

Analyse de la PEM et de l'EcAp

L'outil de planification de l'approche écosystémique et de la PEM a été élaboré pour permettre une démarche d'auto-évaluation de la mise en œuvre de votre activité, pour créer une liste de tâches spécifiques et pour identifier les obstacles que vous avez rencontrés lorsque vous avez intégré l'approche écosystémique à votre PEM.

Analyse de la PEM et de l'action pour le climat

L'outil de planification de l'action climatique et de la PEM est élaboré pour soutenir les mesures pour le climat dans votre plan. Nous avons ajouté des exemples pour différents secteurs pour vous inciter à prendre des mesures spécifiques en utilisant les

connaissances et les acteurs locaux de votre région.

Analyse de la PEM et des ITMs

L'outil de planification des interactions terre mer et de la PEM est un outil Excel qui permet d'effectuer une analyse des ITM. L'outil a été créé sur la base des orientations méthodologiques sur les ITM élaborées par le CAR/PAP.

LES SEPT ÉTAPES DU PROCESSUS DE PEM

Il s'agit d'un guide pratique pour préparer un plan de l'espace maritime, en prenant aussi en compte les actions climatiques, l'approche écosystémique et les interactions terre-mer. Les sept étapes interdépendantes comportent des conseils pratiques et une liste de tâches de planification personnalisée pour vous aider à produire avec succès votre plan de l'espace maritime. Ces étapes ont été conçues sur la base du [Cadre conceptuel pour la planification de l'espace maritime](#).

Sur l'espace de travail virtuel, vous trouverez [l'outil d'auto-évaluation et de programmation rapide](#) pour vous aider à planifier la préparation de votre plan, à mesurer vos propres progrès, à identifier les lacunes et à sélectionner vos priorités.

Le cadre conceptuel propose un processus de PEM en sept étapes. Voici les étapes du processus de PEM.



Les sept étapes du processus PEM

Etape 1. Préparer : démarrer le processus et s'organiser

Il est essentiel que votre processus de planification repose sur des bases solides - prenez le temps nécessaire pour partir du bon pied.

Pensez à prendre contact avec des partenaires internes ou externes à votre organisation, avec des parties prenantes et des individus qui peuvent aider et soutenir le processus d'élaboration du plan. Aucun plan ne peut réussir sans la bonne personne à la bonne place.

Prenez garde à ne pas sous-estimer les défis techniques et humains dans l'élaboration d'un plan de l'espace maritime (PEM) ; bien que cela inclut la technologie et les compétences spécifiques requises par la technologie de l'information dans l'espace maritime, les « langages » marins peu connus utilisés par les personnes impliquées et les défis spécifiques de la collecte de données, d'informations et de connaissances. Les usagers de la mer forment souvent des communautés très proches avec des structures de gouvernance informelles et établies de longue date – ils doivent tous être pleinement impliqués. Respectez leurs territoires traditionnels et leurs responsabilités.

Pensez aux groupes de la communauté qui ont été traditionnellement exclus de la prise de décision dans le milieu marin, par exemple les personnes handicapées, les pauvres et, dans de nombreux cas, les femmes et créez des canaux pour les impliquer dans le processus.

Les compétences en communication sont aussi importantes que les compétences techniques

- ce qui permet aux partenaires et aux parties prenantes de visualiser les problèmes, les futurs possibles, les solutions et faciliter leur intégration. La communication ne doit pas être trop technique, elle doit être accessible et facile à comprendre. Privilégiez la simplicité.

Etape 2 - S'accorder sur la destination – évaluer le contexte et définir une vision

Servez-vous des sujets de discussions au sein de la société pour affiner les thèmes sur lesquels le plan sera axé. N'hésitez pas à construire une vision stratégique claire pour l'avenir des zones marines en utilisant l'approche écosystémique.

Le **Document de cadrage** définit une feuille de route et les outils nécessaires pour obtenir une vision stratégique partagée et des objectifs ambitieux pour la zone concernée par le plan.

Tout ce qui compte est le contexte. Aucun plan pour l'environnement marin ne peut être rédigé indépendamment de la pléthore d'accords et de conventions mondiaux et méditerranéens, des politiques et programmes nationaux et, bien entendu, des plans et politiques sous-régionaux et locaux existants. Un plan de l'espace maritime en Méditerranée doit être élaboré dans le cadre de **l'approche écosystémique**, prenant en compte les enjeux du changement climatique et les interactions terre-mer.

Etape 3. Cartographier le présent - analyser les conditions existantes

Recueillir et analyser les informations, y compris les interactions terre-mer, identifier les conflits, les coexistences et les compatibilités.

C'est l'étape de **collecte des données et des informations**. A ce stade, il est facile de se sentir dépassé face à la quantité de données en lien avec l'environnement marin, ce qui conduit à une perte de temps et d'énergie précieux. Optimiser au mieux votre temps en travaillant avec les parties prenantes et les principaux partenaires afin de recueillir les bonnes informations relatives au but de votre plan et politiques. Opter pour la qualité plutôt que pour la quantité en privilégiant la simplicité.

Il ne faut jamais sous-estimer la valeur du **savoir autochtone**, en particulier dans le milieu marin. Ce savoir autochtone comprend les connaissances, compétences et même philosophies développées par les communautés locales et les usagers de longue tradition et des expériences d'interaction avec leur environnement marin.

Etape 4. Cartographier le futur - analyser le contexte futur

Recueillez des informations sur les tendances et les projections futures potentielles, les lieux clés et les scénarii d'usages maritimes.

A ce stade, le champ d'investigation porte sur les principaux éléments, thèmes et enjeux qui façonnent l'avenir du territoire concerné par le plan. Dans la mesure du possible, les **tendances futures** doivent être identifiées.

L'utilisation des **scénarii futurs** est fortement préconisée afin de pouvoir rassembler les parties prenantes et les principaux acteurs sociaux pour réfléchir aux différentes situations hypothétiques afin d'aider à élaborer un avenir plausible pour les usages maritimes individuels, en tenant compte des zones potentielles de conflits, coexistence et de compatibilité avec d'autres usages, ainsi que des impacts cumulatifs sur l'environnement. Il s'agit d'une étape très qualitative, qui s'appuie fortement sur l'expertise et les connaissances de ceux qui sont concernés par l'avenir du territoire concerné par le plan de l'espace maritime.

Etape 5. Définir les paramètres - identifier les problèmes clés

Un accord sur les problèmes clés permettra de se focaliser sur la phase de conception et définir l'orientation en fonction des paramètres clairement définis.

La portée du plan et sa forme finale prendront forme à ce stade avec la sélection des questions clés sur lesquels vous souhaitez vous concentrer.

Etape 6. Concevoir le plan : élaborer le plan de l'espace maritime

Définir et élaborer les mesures de planification, leur localisation dans l'espace et dans le temps avant toute consultation et publication.

Les **mesures** très spécifiques qui constituent votre plan de l'espace maritime seront articulées à ce stade. Elles peuvent inclure non seulement des mesures spatiales comme le zonage, mais aussi des mesures de gestion des activités dans le temps. D'autres mesures peuvent inclure des incitations et des dissuasions économiques, ainsi que la réglementation et l'application, et en particulier l'éducation et la sensibilisation du public.

Les **arrangements institutionnels futurs** pour la mise en œuvre et le suivi du plan doivent également être définis à ce stade, en veillant à ce que le plan devienne un document vivant et que les acteurs clés continuent de travailler ensemble pour le mettre en œuvre.

Le plan devrait également établir les fondements du suivi et de l'évaluation grâce à l'utilisation de protocoles et d'indicateurs de suivi.

Etape 7. Obtenir des résultats : mettre en œuvre, suivre et évaluer le plan

Obtenir l'approbation formelle, diffuser, mettre en œuvre, suivre, évaluer le plan.

Accroître la **légitimité du plan** en obtenant son approbation politique conformément aux exigences juridiques nationales peut prendre du temps et des ressources. L'engagement et le soutien des parties prenantes et de la communauté au cours du processus de préparation porteront leurs fruits à ce stade.

Une **large diffusion** du plan et de sa vision longterm après son achèvement est essentiel pour s'assurer qu'il jouera un rôle central dans le développement durable futur de la zone couverte par le plan.

GOUVERNANCE ET PEM

La création, l'articulation et le partage d'une vision partagée du développement durable des zones côtières et marines complexes et dynamiques représentent les principaux défis pour la PEM. Relever ce défi nécessite un processus de gouvernance logique, cohérent et efficace pour la préparation et la mise en œuvre des plans issus de la planification de l'espace maritime.

De plus, alors que la PEM est principalement une question nationale, la PEM en Méditerranée peut avoir à être mise en place dans un contexte de problématiques internationales et transfrontalières avec leurs impacts et effets réciproques. La coopération transfrontalière et transnationale peut donc être une composante essentielle du processus de gouvernance de la PEM.

Comment façonner au mieux le développement durable de la zone côtière et marine ?

La préparation de votre plan de l'espace maritime nécessite un processus de gouvernance logique, cohérent et efficace pour aboutir à la vision convenue pour le développement durable de la zone côtière et marine.



Relever le défi

Les facteurs favorisant une gouvernance réussie sont les suivants

1. Impliquer les parties prenantes
2. Intégrer et harmoniser les intérêts multiples
3. Obtenir l'approbation au plus haut niveau politique, y compris la coordination interministérielle pour la collaboration transfrontalière
4. S'aligner aux plans et politiques pertinents, y compris l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, les transports, la qualité de l'eau et la biodiversité
5. Utiliser un cadre réglementaire efficace (article 8.1 du Protocole GIZC)
6. Intégrer les interactions entre la terre et la mer (article 3 du Protocole GIZC)
7. Impliquer la coopération transfrontalière et internationale (articles 14.1 et 28 du Protocole GIZC) quand approprié
8. Revoir et mettre à jour régulièrement les plans de gouvernance en fonction de l'évolution des conditions (article 18.4 du Protocole GIZC)

Préparation et communication sont les clés de la réussite à chaque étape du processus.

La préparation vous donne une base solide. Passez du temps à établir le cadre institutionnel, le consensus social et des différentes parties prenantes, la structure de partenariat et les délais fixés. Le temps consacré à la préparation est un temps bien utilisé. Suivez notre feuille de route de base pour profiter au mieux de ce processus.

La communication permet aux partenaires et parties prenantes de visualiser les problèmes, les potentiels futurs, les solutions et faciliter l'intégration d'un large éventail d'acteurs sociaux. Les documents ne doivent pas être trop techniques, par contre, ils doivent être clairement rédigés et dans un style et un format largement accessibles. Privilégiez la simplicité.

Un processus de planification réussi ne peut être atteint que lorsque :

1. Un groupe central de parties prenantes bien informées et solidaires soutient activement le processus
2. Il existe une capacité institutionnelle suffisante pour préparer le plan et mettre en œuvre ses politiques
3. L'engagement du gouvernement envers le plan est exprimé à la fois par la législation et la délégation de l'autorité nécessaire, ainsi que les ressources financières nécessaires

4. Des objectifs de haut niveau qui adressant les conditions sociétales et environnementales sont adoptés et utilisés pour mesurer le succès du plan

5. Un engagement transfrontalier pertinent, des capacités et des mécanismes de coopération efficaces ont été mis en place

ACTION CLIMATIQUE

Trop peu de plans issus de la planification de l'espace maritime prennent en compte le changement climatique ou considèrent l'adaptation et l'atténuation du changement climatique dans leurs objectifs. Nous devons de toute urgence inclure l'action climatique dans tous les plans et promouvoir des actions viables à long terme qui contribueront aux objectifs d'atténuation du changement climatique et de neutralité carbone. C'est un défi majeur pour nous tous à l'international que nous pouvons relever ensemble.

Agir pour le climat est la clé d'une planification et d'une gestion durables de la mer Méditerranée (une région qui se révèle comme un lieu clé du changement climatique). Les impacts du changement climatique sur les écosystèmes côtiers et marins méditerranéens en plus des pressions exercées par les activités humaines, comme le tourisme, le transport maritime, l'exploitation pétrolière et gazière, la pêche et l'aquaculture nécessitent une meilleure planification du début à la fin.

Parmi ses objectifs, le Protocole relatif à la GIZC en Méditerranée (et son Cadre régional commun pour la GIZC) souligne l'importance de la prévention et de la réduction des effets des risques naturels et du changement climatique et, par conséquent, des mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation. Au niveau de l'UE, la Directive PEM (2014/89/CE) recommande aux États membres de préparer des plans de l'espace maritime, qui permettent une utilisation équilibrée et durable de l'espace marin. Cela implique la résolution des conflits entre les différents secteurs économiques, l'amélioration des synergies et surtout « la préservation, la protection et l'amélioration de l'environnement, y compris la résilience aux impacts du changement climatique ».

Votre plan soutient-il l'action climatique?

La Méditerranée est un lieu clé du changement climatique, avec des augmentations de la température de l'eau plus élevées que les autres zones océaniques, et avec des implications cruciales pour la biodiversité, les ressources marines essentielles, la sécurité des communautés côtières et pour les écosystèmes. Les plans de l'espace maritime doivent jouer un rôle essentiel pour relever ces défis et promouvoir des actions contribuant à des objectifs d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.

Un plan de l'espace maritime flexible peut s'adapter au fur et à mesure lorsque les conditions changent (c.-à-d. les nouvelles connaissances sur l'environnement marin, les nouvelles projections du changement climatique et l'évaluation des impacts associés, l'évolution du contexte politique et socio-économique, etc.). Pour y parvenir, un solide mécanisme de suivi, d'évaluation et de révision de la PEM est nécessaire à chaque étape. La gestion dynamique des océans est un moyen de s'adapter rapidement aux changements de l'océan et de ses usagers, grâce à l'intégration de données biologiques, océanographiques, sociales et/ou économiques en temps presque réel. Cette approche peut aider à relever les défis posés par le changement actuel du système climatique et par conséquent des conditions océanographiques.

La PEM peut aborder les aspects opérationnels de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique par les démarches suivantes :

1. Résoudre les nouveaux conflits qui peuvent survenir entre les secteurs maritimes et entre les secteurs et l'environnement marin, en raison des nouveaux défis posés par le changement climatique.
2. Minimiser les pertes économiques résultant de choix qui ne tiennent pas compte des risques associés aux conditions météorologiques extrêmes et aux événements à évolution lente.
3. Anticiper les mesures spatiales et temporelles pour renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique des grands secteurs maritimes.
4. Envisager des mesures spatiales ciblant

directement la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans plusieurs secteurs maritimes, conformément aux **Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies**, au **Cadre régional d'adaptation au changement climatique pour les aires côtières et marines méditerranéennes**, et au **Pacte vert pour l'Europe**.

Prise en compte dans le processus PEM

Le changement climatique est une question transversale pour la PEM qui doit être prise en compte tout au long du processus de planification. La collecte et le traitement des informations nécessaires pour prendre en compte l'action pour le climat tout au long du **cycle politique de la PEM**, construits sur la base du **Cadre conceptuel pour la PEM en Méditerranée**, peuvent se faire en se posant les questions suivantes :

📍 Préparer : démarrer le processus et s'organiser

Quels sont les secteurs pertinents pour la PEM principalement touchés par le changement climatique ? Il s'agit notamment activités se déroulant en mer et aux aspects environnementaux marins, mais aussi aux activités côtières qui pourraient affecter l'environnement marin et les usages associés.

📍 S'accorder sur la destination – évaluer le contexte et définir une vision

Quels sont les objectifs de haut niveau de la PEM affectés par le changement climatique ? La vision et les objectifs de la PEM sont-ils cohérents avec les objectifs à long terme des stratégies et politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ?

📍 Cartographier le présent et le futur - analyser les conditions existantes et futures

Quels sont les principaux impacts du changement climatique affectant chaque secteur ou sous-secteur ? Comment décririez-vous brièvement chaque impact identifié ? Existe-t-il des zones marines spécifiques particulièrement affectées par ces impacts ? Ces zones peuvent-elles être cartographiées ?

● Concevoir le plan : élaborer le plan de l'espace maritime

Quels sont les objectifs d'adaptation et d'atténuation du changement climatique du secteur qui peuvent être mis en œuvre à travers le plan ? Quelles sont les mesures d'adaptation pour chaque secteur identifié et les impacts qui peuvent être promus à travers le plan ? Quelles mesures d'adaptation sont d'un intérêt primordial ?

● Obtenir des résultats : mettre en œuvre, suivre et évaluer le plan

Prenant en compte la réalisation des objectifs d'adaptation, quels sont les bénéfices d'atténuation du changement climatique associés aux mesures d'adaptation précédemment identifiées ? Existe-t-il un compromis pertinent en termes d'atténuation ? Outre l'amélioration de l'adaptation et de la contribution à l'atténuation du changement climatique, quels sont les co-bénéfices des mesures identifiées (par exemple, synergies avec d'autres secteurs, conservation de la biodiversité, équité sociale, préservation des sites du patrimoine culturel subaquatique, etc.) ?

Autres outils et pratiques

1. OceanPlan : Ce projet étudie comment la planification de l'espace maritime peut à la fois être affectée et s'adapter au changement climatique mondial.

2. Stratégie nationale pour la mer et le littoral (en France) : l'adaptation de la gestion côtière est reconnue parmi les objectifs importants. Dans le cadre de son Axe 2, la Stratégie reconnaît que les usages maritimes et côtiers existants doivent être adaptés pour assurer la résilience de l'économie et du développement côtier face aux effets du changement climatique global.

3. Propositions de la GIZC et de la PEM pour la côte de l'Émilie-Romagne (en Italie) : l'étude comprend une évaluation qualitative sommaire des effets possibles du changement climatique sur l'efficacité de certaines des mesures spatiales proposées.

4. Intégrer la planification de l'adaptation au climat et la planification de l'espace maritime dans le bassin de l'Adriatique du nord. Cette étude aide les décideurs à identifier les stratégies les plus efficaces pour faire face aux défis du changement climatique et à la gestion de l'espace maritime.

5. Le projet Adriadapt soutient le renforcement de la résilience locale et régionale en développant la base de connaissances requise pour identifier et planifier les options appropriées d'adaptation au changement climatique. Dans le cadre du projet, une **plateforme d'information sur la résilience** a été développée pour les villes et villages de l'Adriatique.

6. Le projet Supreme – Étude de cas de la mer Ionienne intérieure-Le golfe de Corinthe. Différents scénarii spatiaux ont été élaborés pour éclairer les propositions de planification de l'espace maritime de la zone. L'adaptation aux effets du changement climatique fait partie des buts stratégiques et objectifs de planification de la zone pilote.

7. Le projet Supreme – Étude de cas de la mer Adriatique du nord. Des zones appropriées pour la production d'énergie renouvelable ont été identifiées, en analysant le cas du potentiel éolien offshore dans la région d'Émilie-Romagne. L'augmentation potentielle de l'extraction de sable reste une possibilité dans le cadre des travaux de défense côtière étant donné que l'adaptation au changement climatique est également envisagée.

APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE



La gestion basée sur les écosystèmes (un terme souvent utilisé de manière interchangeable avec le terme approche écosystémique) va au-delà de l'examen isolé d'espèces, d'habitats, d'écosystèmes ou de fonctions connexes. Elle peut être utilisée comme une approche interdisciplinaire et intégrée de la planification et de la gestion qui reconnaît la richesse et la complexité des systèmes écologiques et les interactions continues entre leurs composants. La prise de décision devrait être fondée sur les limites écologiques et les limites spatiales des écosystèmes, ainsi que sur les principes d'intégration sociale, écologique et de gouvernance pour préserver des écosystèmes sains et productifs et des services connexes permettant une utilisation durable des ressources naturelles.

Vous souhaitez que vos principes directeurs en matière de politique et de développement prennent en considération la santé des écosystèmes marins et côtiers ?

Les plans issus de la planification de l'espace maritime doivent articuler **l'approche écosystémique** comme principe directeur pour l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les politiques entreprises sous les auspices du système PNUE/PAM de la Convention de Barcelone.

En Méditerranée, **l'approche écosystémique** est le principe directeur de toute élaboration et mise en œuvre de politiques entreprises sous les auspices du système PNUE/PAM de la Convention de Barcelone, avec l'objectif ultime d'atteindre le bon état écologique (BEE) de la mer Méditerranée et de la côte. Il opère à travers le **Programme de surveillance et d'évaluation intégrées** de la mer et des côtes méditerranéennes (IMAP), qui partage de nombreux éléments avec la **Directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin de l'UE**. L'approche écosystémique est un principe clé du **Protocole GIZC** de la Convention de Barcelone pour garantir que la planification et la gestion des zones côtières permettent le développement durable de la zone côtière. Il s'applique à tous les processus de planification connexes des activités marines terrestres et maritimes, soutenant ainsi la mise en œuvre globale de la PEM. Bien qu'elle ne couvre pas tous les pays méditerranéens, la **Directive PEM de l'UE** démontre également la pertinence de l'approche écosystémique pour « contribuer à promouvoir le développement durable et la croissance des économies maritime et côtière, ainsi que l'utilisation durable des ressources marines et côtières ». Par conséquent, la PEM devrait contribuer aux objectifs de l'IMAP et de la **Directive-cadre sur la stratégie pour le milieu marin de l'UE**.

Une action et une planification plus visibles sont nécessaires dans l'espace marin. En utilisant les outils de processus PEM, les conseils, les études de cas et les exemples de bonnes pratiques, vous pouvez inclure l'approche écosystémique dans les plans pour transformer un concept bien pensé en un programme mis en œuvre avec succès.

Les douze « principes du Malawi » nous donnent les éléments clés de l'approche écosystémique de la Convention sur la diversité biologique (CDB) qui sont principalement liés aux principes clés de la PEM inclus dans la Directive PEM et dans le Cadre conceptuel pour la PEM en Méditerranée.

L'approche écosystémique exige que les écosystèmes soient gérés dans leurs limites en utilisant une échelle d'analyse appropriée, en envisageant de travailler au-delà des frontières administratives et en adoptant une approche à long terme de la planification et de la gestion. Faire correspondre les limites, les échelles et les délais de la PEM et de l'écosystème représente l'un des principaux défis que nous souhaitons relever avec vous.

Un équilibre approprié entre les objectifs de conservation et les objectifs de développement durable est nécessaire selon l'approche écosystémique. Il est essentiel de définir une vision et des objectifs clairs pour la conservation des écosystèmes marins, des habitats et de la biodiversité. L'utilisation des meilleures connaissances scientifiques disponibles, ainsi que de sources fiables de données et d'informations écologiques et environnementales est essentielle dans l'analyse des conditions du milieu marin et les impacts générés par les activités humaines actuelles et à venir. La mise en œuvre de l'approche écosystémique nécessite généralement un échange transfrontalier de données, le partage d'outils, la définition d'une vision partagée et d'objectifs associés. Il est donc essentiel de parvenir à un accord sur des orientations stratégiques communes pour garantir que l'approche écosystémique est correctement appliquée au-delà des frontières marines.

Prise en compte dans le processus PEM

L'approche écosystémique se doit d'être l'approche guidant l'ensemble du processus de PEM et toutes les étapes du cycle politique de la

PEM :

Préparer : démarrer le processus et s'organiser

L'approche écosystémique doit être utilisée dès le début du processus PEM, par exemple lors de la formation d'un groupe interdisciplinaire d'experts comprenant des scientifiques marins, ce qui facilitera la prise de décisions basées sur la science tout au long du processus de planification. Il est également pertinent, dès le début du processus, de s'accorder sur la définition d'une perspective à long terme pour la planification maritime, d'adopter une large échelle spatiale d'analyse s'étendant au-delà des limites administratives et de prendre en compte les interactions avec les activités humaines terrestres.

S'accorder sur la destination – évaluer le contexte et définir une vision

Définir une vision claire qui contribue à la réalisation des buts et objectifs internationaux et nationaux en matière de protection des écosystèmes marins et côtiers et de la biodiversité. La définition des objectifs de

conservation en parallèle à des objectifs de développement économique permettra de mettre en œuvre une orientation permettant d'atteindre ou de maintenir le bon état écologique.

Cartographier le présent et le futur - analyser les conditions existantes et futures

Les pressions et impacts (cumulés) des activités humaines sur les ressources maritimes doivent être évalués et représentés dans l'espace. Il s'agit d'évaluer les conflits et synergies entre les différents usages de l'espace marin et les aires marines protégées et autres mesures de conservation dans chaque zone. Les conditions actuelles et les scénarii futurs devraient être inclus dans ces analyses. Une approche quantitative est préférable, mais elle peut s'avérer difficile en raison des obstacles fréquemment rencontrés quant à la disponibilité des données et aux capacités techniques.

Concevoir le plan : élaborer le plan de l'espace maritime

Les limites naturelles (par exemple l'expansion des herbiers de posidonies) doivent être prises en compte lors de l'identification des unités de planification et de la planification des usages futurs et mesures de gestion associées. Les impacts possibles des activités planifiées

Les mesures s'étendant au-delà de la zone de planification (par exemple, dans l'espace marin d'autres pays) doivent être correctement évalués et minimisés. Les objectifs et mesures de développement économique ne doivent pas prévaloir sur les objectifs et mesures de conservation de la biodiversité.

Obtenir des résultats : mettre en œuvre, suivre et évaluer le plan

Les indicateurs sont utilisés pour suivre les effets des activités maritimes prévues (et des mesures connexes) sur l'environnement marin et leur efficacité pour le développement durable des zones marines et côtières. Des synergies avec les programmes de suivi déjà en place pour évaluer l'état écologique des eaux marines côtières (systèmes d'indicateurs définis dans l'IMAP au niveau méditerranéen et la DCSMM et la DCE au niveau européen) doivent être maximisées. Le plan doit être régulièrement évalué et mis à jour, afin d'intégrer également tout changement de politiques ou de stratégies fixant des objectifs de conservation internationaux plus ambitieux.

Autres outils et pratiques

1. **Tools4MSP** fournit une suite d'outils open source pour prendre en charge la mise en œuvre de la PEM ; l'outil d'évaluation des effets cumulatifs (EEC) peut en particulier être utilisé pour l'évaluation des impacts cumulatifs des activités maritimes sur le milieu marin.
2. Veuillez découvrir ici la mise en œuvre de l'approche écosystémique basée sur l'IMAP au Monténégro dans le cadre du projet GEF Adriatic.
3. Le projet pilote dans le bassin de la Méditerranée occidentale (initiative **MSP Global**) a permis d'élaborer deux rapports techniques sur les conditions actuelles et la compatibilité des usages maritimes et les conditions et scénarii futurs de la PEM, à l'aide de l'approche écosystémique.
4. Des informations actualisées sur la mise en œuvre de la PEM dans l'UE, y compris la mise en œuvre de l'approche écosystémique, sont disponibles sur le site de la **plateforme PEM de l'UE**.

INTERACTIONS TERRE-MER

Le terme « interactions terre-mer » (ITM) est généralement utilisé dans le contexte de la planification et de la gestion des zones marines et côtières, définissant des processus liant les domaines terrestres et marins. De tels processus peuvent inclure le déversement de nutriments et de contaminants provenant de l'agriculture dans les rivières et leur impact important sur les eaux côtières, ainsi que la pose d'un tuyau sous-marin pour connecter une plateforme pétrolière et gazière offshore au réseau de pipelines terrestre. La plupart des usages maritimes nécessitent des installations en soutien à terre (par exemple, des ports pour la navigation, des marinas pour la navigation de plaisance ou des connexions au réseau pour les parcs éoliens offshore). D'autre part, plusieurs usages principalement terrestres (par exemple, tourisme balnéaire, front de mer, ports) étendent leurs activités vers la mer.

Y a-t-il des ITM dans votre plan ?

L'intégration des interactions terre-mer (ITM) dans les processus de planification de l'espace maritime est essentielle à la fois pour la protection environnementale des zones côtières et pour le développement efficace des économies maritimes et côtières.

Certaines catégories communes sont généralement adoptées dans l'analyse des ITM:

1. les ITM vont dans les deux sens : de la terre vers la mer et de la mer vers la terre ;
2. les ITM pourraient impliquer des composants naturels ou anthropiques.

L'analyse des ITM devrait aussi prendre en compte les interactions des processus de planification et plans pour les parties terrestres et marines. Il est important de s'assurer que les processus juridiques, administratifs, techniques et de consultation sont coordonnés (et, espérons-le, bien ficelés) pour éviter les duplications inutiles, l'incohérence, les conflits, le gaspillage de ressources et/ou la sollicitation excessive des efforts fournis par les parties prenantes.

L'analyse des ITM doit être appréhendée comme un élément important dans la préparation d'un plan de l'espace maritime. Lors de la mise en œuvre de la PEM, il est important de considérer la continuité entre la terre et la mer, et de s'assurer que la planification de l'espace est menée de manière intégrée à travers les zones maritimes et terrestres. Ceci est intéressant à la fois pour la protection de l'environnement des zones côtières mais aussi pour le développement efficace des économies maritimes et côtières.

Les objectifs spécifiques de l'analyse ITM sont :

1. Identifier et localiser les ITM les plus pertinentes actuelles et à venir;
2. Comprendre la portée spatiale des ITM et localiser les zones clés;
3. Identifier des mesures à inclure dans le plan de

l'espace maritime visant à gérer les impacts/synergies sur les activités et les écosystèmes marins, déterminés par les interactions terre-mer.

Prise en compte dans le processus PEM

L'analyse ITM doit être incluse du début à la fin du processus en mettant l'accent sur trois phases distinctes :

1. Contexte et phase d'analyse

Les interactions existantes et potentielles sont identifiées en fonction des conditions actuelles du territoire et des aménagements déjà prévus).

2. Analyse des conditions à venir

Quand de nouvelles interactions pourraient-elles apparaître (ou disparaître) du fait des choix de planification.

3. Phase de conception de la PEM

Des actions de gestion des ITM peuvent être intégrées au portfolio de mesures.

L'engagement actif des parties prenantes est un élément crucial. Il est essentiel que l'engagement des parties prenantes dans l'analyse des ITM soit intégré autant que possible dans la PEM. L'engagement des parties prenantes dans le processus est essentiel pour

plusieurs aspects et phases de l'analyse ITM, tels que :

1. Engagement dès le début pour parvenir à une compréhension commune de la portée et des objectifs du processus
2. Identification des ITM
3. Collecte de données sur les ITM et leur étendue spatiale
4. Contribution éventuelle à l'évaluation de la pertinence des ITM (pour l'environnement, les secteurs économiques, la société)
5. Identification des ITM les plus pertinentes (priorisation)
6. Identification des recommandations et mesures pour la PEM

Utilisez le diagramme sur la page 19 étape par étape pour guider l'analyse des ITM dans le cadre du processus de PEM. Suivez la phase A pour l'inventaire, la phase B pour une analyse approfondie et la phase C pour renseigner le plan.

Le support pour le catalogage des interactions et la mise en œuvre de l'inventaire des ITM (Partie A), ainsi que le manuel d'utilisation, sont disponibles [ici](#).

Autres outils et pratiques

1. Note de synthèse de la DG MARE sur l'atelier sur l'analyse des ITM, Juin 2017, Malte: y compris les différentes approches en matière d'ITM.
2. Brochure : « Les ITM dans la PEM ».
3. Le projet ESPON 2020 sur la PEM et les ITM, y compris des études de cas croates et slovènes.
4. Mise en œuvre continue des orientations SUPREME/SIMWESTMED dans de l'espace maritime maltais et italien.



LE PROCESSUS DE PEM



ANALYSES DES INTERACTIONS TERRE-MER

AUTRES PROCESSUS DE PLANIFICATION



Partie A - Faire l'inventaire des ITM



Évolution du secteur

Éléments de la planification, des politiques, de la réglementation

Planification spatiale et territoriale (terrestre)

Partie B - Analyse approfondie des ITMS



Partie C - Concevoir le plan



Résultats de l'analyse ITM pertinents pour la planification terrestre ou sectorielle

